



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Préfecture
Secrétariat général

Direction de la citoyenneté
et de la légalité
Bureau des collectivités territoriales
et de l'environnement

Le Puy-en-Velay, le 27 mars 2018

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Demande d'autorisation présentée par la SA Entreprise MALET préalable à l'exploitation temporaire d'une centrale mobile d'enrobage à chaud sur les communes CUSSAC SUR LOIRE et LE PUY EN VELAY

Le présent avis concerne la mise à disposition du public du dossier de demande d'autorisation temporaire en vue d'exploiter une centrale mobile d'enrobage à chaud sur le territoire des communes de Cussac sur Loire et Le Puy en Velay. Cette demande est présentée par la SA Entreprise Malet dont le siège social est situé 30, avenue de Larrieu à Toulouse.

Cet avis sera affiché en mairies de Cussac sur Loire et du Puy en Velay.

Cette consultation aura lieu du 09 avril au 23 avril 2018 inclus.

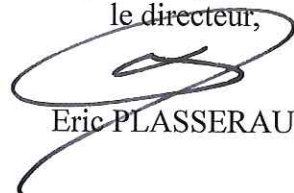
Le public pourra prendre connaissance du dossier papier et de l'avis de l'autorité environnementale à la préfecture de la Haute-Loire – 6, avenue Général de Gaulle – 43000 LE PUY-EN-VELAY ainsi que sur le site internet de la préfecture de la Haute-Loire (<http://www.haute-loire.gouv.fr/publication> - Consultations du public).

Le public pourra consigner ses observations jusqu'au 23 avril 2018 à l'adresse suivante : pref-consultationmalet@haute-loire.gouv.fr.

Monsieur Laurent SABATIER - Directeur de l'agence Grands Chantiers de la société Entreprise Malet (05 61 37 70 00) sera le correspondant du public en charge de répondre aux demandes de renseignements pertinents.

A l'issue de la consultation, un arrêté préfectoral d'autorisation temporaire ou de refus de l'exploitation de la centrale mobile d'enrobage à chaud située sur les communes de Cussac sur Loire et du Puy en Velay, sera pris et communiqué.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur,



Eric PLASSERAUD